

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Oyem : descente du Procureur général à la prison centrale

E. EBANG-MVE
Oyem/Gabon

Le procureur général (PG) près la Cour d'appel judiciaire d'Oyem, Rufin Dikoumba, a présidé dernièrement une importante séance de travail à laquelle a pris part le directeur de la prison centrale d'Oyem, le commandant Jean-Pierre Mavoungou. C'était en présence de l'Avocat général et du secrétaire en chef près ladite juridiction, respectivement, François Engonga Ondo et Ghislain Patrick Andacka. Objectif : faire le point de la détention avec les responsables des lieux.

Aussi, Rufin Dikoumba a voulu toucher du doigt les conditions de détention, le nombre exact des détenus actuellement à la prison centrale d'Oyem et le nombre de prisonniers dont les procédures, tant criminelles que délictuelles sont en cours d'investigation dans divers cabinets des juges d'instruction. En plus de savoir combien de dossiers ont été clôturés à l'instruction dans l'année, le nombre de dossiers en instance à l'instruction, de personnes condamnées qui sont encore incarcérées, de criminels jugés au cours de la première session

criminelle de 2021-2022 et de dossiers déjà prêts pour la seconde session criminelle de cette année.

Le PG a aussi voulu connaître le nombre de détenus qui ont fait appel depuis des mois et dont les dossiers ne sont pas encore transmis à la Cour d'appel. Au terme de cette entrevue, "il faut retenir qu'il y a dans les cabinets d'instruction beaucoup de dossiers en attente de clôture. Certains de ces dossiers ont dépassé 20 mois et les juges d'instruction n'ont pas encore indiqué au procureur général les difficultés qu'ils rencontrent dans les procédures de ces différents dossiers", a-t-il regretté. Avant d'ajouter : "Les juges d'instruction ont le devoir de rendre compte au procureur général, pour qu'il avise et voit ce qui doit être fait pour clôturer ces dossiers. Et ne pas garder indéfiniment des criminels en détention préventive. Le souci étant de rendre la justice dans les délais raisonnables prévus par la loi".

Rufin Dikoumba a enfin rappelé aux juges d'instruction la nécessité de transférer dans les délais les fiches des actes d'instruction et celles d'identification de chaque détenu.

De son côté, le directeur de la prison centrale d'Oyem,



Photo: P.ME

Le procureur général près la cour d'appel judiciaire d'Oyem, Rufin Dikoumba, est allé s'imprégner des conditions de détention à la prison centrale.

le commandant Jean-Pierre Mavoungou, a surtout relevé la surpopulation en milieu carcéral, par rapport aux conditions d'accueil très limitées.

Échanges de coups entre policiers et militaires

G.R.M
Libreville/Gabon

Lundi dernier, au niveau de l'échangeur de Nzeng-Ayong, peu avant 16 heures, une rixe a éclaté entre un groupe de policiers et les militaires en service dans cette partie de Libreville dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. À l'origine, la décision

des policiers d'embarquer la marchandise que des commerçants écoulent sur une partie du trottoir à cette hauteur. Une opération musclée contre laquelle les vendeurs à la sauvette se sont opposés. Impuissants au départ, ils ont reçu le soutien des "bérets rouges". Non sans dénoncer les abus dont ils seraient victimes de la part des flics.

Port-Gentil : une famille à la rue "incendie"

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

La ville de Port-Gentil vient encore d'enregistrer un nouvel incendie, le troisième en moins de trois semaines. Le dernier en date s'est déclaré au quartier Ntchengue, dans le 4e arrondissement de la commune, plus précisément dans la zone dite "Derrière-l'école-à-feu", où une famille entière s'est retrouvée à la rue. Selon les informations recueillies auprès du voisinage, il ressort que la maison réduite en cendres était occupée par Floriane Dini Tchikoundé, une Gabonaise d'une vingtaine d'années, qui y vivait avec ses trois enfants en bas âge et sa petite sœur. Vers 14 heures, la mère de famille se rend chez le boutiquier du coin, pour chercher de quoi manger. Elle laisse ses trois enfants dans la maison, alors que sa petite sœur se trouve au culte. Mais derrière



Photo: Jean Paulin Allogho

Le spectacle désolant laissé par le feu.

Tchikoundé, son deuxième enfant, une fillette âgée de 5 ans, craque des allumettes, jusqu'à produire des flammes. Lesquelles flammes vont très rapidement se propager dans la maison. À la vue du feu, l'aîné des enfants alerte l'une des voisines, qui entre aussitôt dans la maison pour évacuer les deux autres occupants. Sauf que la petite qui a mis le feu, craignant

certainement d'être punie, se cache dans un coin de la maison, avant d'être découverte et tirée de force du brasier. Malgré les efforts fournis par les riverains qui se sont mobilisés pour circonscrire le feu, la maison de trois chambres a entièrement été réduite en cendres. La maison mitoyenne a, quant à elle, été sauvée de justesse.